



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 21), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question 66 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à compter de la question 3), Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 20 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 67), Mme Myriam EL-YASSA à M. Nicolas BODIN, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question 39), M. Thierry MORTON à Mme Marie ZEHAF, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question 2 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question 39), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 31 - Relations Internationales - Programme mutualisé COPRA 3 - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et Bourgogne Franche-Comté International (BFCI)

Relations Internationales
Programme mutualisé COPRA 3
Convention de partenariat entre la Ville de Besançon
et Bourgogne-Franche-Comté International (BFCI)

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

Depuis 2010, la Ville de Belfort et le Grand Belfort, chef de file du programme, Pays de Montbéliard Agglomération, la Ville de Montbéliard, le Conseil Départemental du Territoire de Belfort et la Ville de Besançon, en partenariat avec Neuchâtel, sa ville jumelle suisse, travaillent ensemble sur le projet de coopération mutualisé au Burkina Faso «COopérer Pour Réussir l'Avenir» (COPRA) afin de mettre en place un programme sur des thématiques communes :

- agriculture et alimentation,
- eau et assainissement,
- culture et développement du patrimoine,
- réduction de la fracture numérique,
- renforcement des capacités.

Cette démarche de mutualisation a pour objectif de capitaliser l'expérience et les compétences de chacune des collectivités partenaires et d'optimiser les budgets alloués à la coopération. Cette stratégie doit conduire à une meilleure utilisation des ressources en favorisant la cohérence des actions entre elles. Il s'agit de passer d'actions isolées à des actions concertées et mieux coordonnées.

Après une première phase de lancement 2010-2012 (COPRA 1), une seconde phase d'approfondissement des partenariats a été lancée sur la période 2013-2015 (COPRA 2). Un nouveau programme «COPRA 3» se met en œuvre sur la période 2016-2018 pour consolider les dynamiques et poursuivre les actions.

Aussi, BFC International (ex-Cercoop) a été choisi par les collectivités franc-comtoises partenaires pour s'acquitter des missions de coordination et il conviendra de définir les modalités de partenariat entre les deux parties.

En conséquence, une nouvelle convention entre la Ville de Besançon et BFCI (ci-jointe) a été rédigée afin de préciser les conditions dans lesquelles BFC International et les collectivités franc-comtoises partenaires s'engagent à mettre en œuvre le projet mutualisé Burkina, et notamment à déterminer les modalités selon lesquelles les collectivités l'autorisent à gérer, pour leur compte, les financements alloués par le MAE, et éventuellement par les autres financeurs.

BFC International est le garant de la mutualisation des moyens alloués par chacune des collectivités franc-comtoises partenaires. Il assure en France et au Burkina Faso, via son représentant sur place, la coordination et l'animation du projet global.

Le pilotage général du projet est assuré par les collectivités franc-comtoises partenaires. Elles s'inscrivent dans la ou les thématiques de leurs choix et mènent leurs actions propres avec leurs partenaires burkinabè, sous le pilotage de celle qui bénéficie de la meilleure expérience en la matière.

La gouvernance générale du projet sera assurée par le BFC International P F-C, en étroite collaboration avec les deux comités de pilotage technique, un en Bourgogne-Franche-Comté et un autre au Burkina Faso. Ils s'assureront des échanges, du suivi et de l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre de cette convention et de l'organisation de réunions périodiques. Ces comités réuniront les personnes désignées par les collectivités franc-comtoises partenaires et burkinabè.

Le budget global prévisionnel du programme triennal 2016-2018 est de 1 693 476 €.

Le Ministère des Affaires Etrangères a accordé un cofinancement de 508 006 € sur les 3 ans.

La part des financements spécifiques MAEDI pour la Ville de Besançon s'élève à 15 000 € annuel, soit 45 000 € sur le triennal.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat avec BFCI.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme JOLY et M. STHAL n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le

03 JUL. 2017

Contrôle de légalité

